Image not found or type unknown

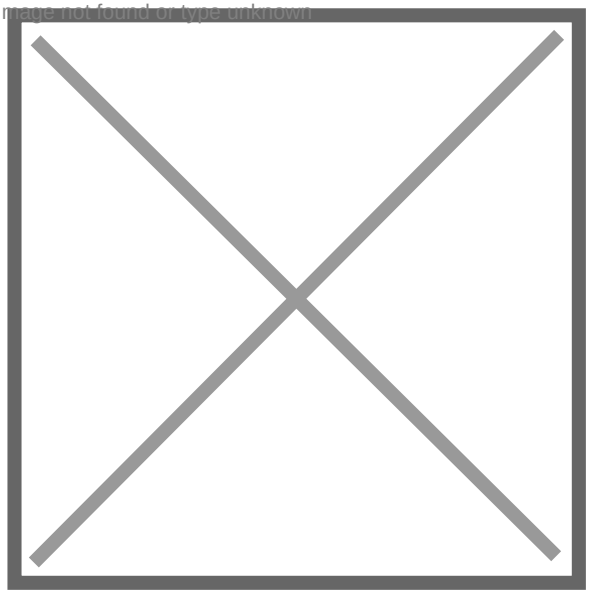

Resiliation de bail travaux à prévoir je ne veux pas payer

Par **chrisdors**, le **07/01/2016** à **18:27**

bonjour,
j'ai résilié mon bail le mois dernier, cela prend fin le 29 février 2016.
Mais depuis peu j'ai de gros problème de dégâts des eaux, le logement est assez vieux (électricité aux normes de 1812=))
Les propriétaire sont dû genre on fais le minimum, moi je veux juste partir tranquille sans débourser le moindre argent en réparation car la maison tombe juste en ruine.....
merci d'avance

Par **morobar**, le **07/01/2016** à **19:11**

Bonjour,
Les éventuelles dégradations dont vous serez tenu responsable vont résulter, hors vétusté, de la comparaison entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie qui aura lieu en février prochain.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés